

Demande de participation financière au transport scolaire 2012/2013

Inscription également possible en ligne sur transports.cg64.fr

ÉLÈVE

Interne 1/2 pensionnaire

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

N° de dossier (si déjà inscrit) :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : PRÉNOM :

Adresse : N° Rue :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Confidentiel

E-Mail : Date de naissance :

TRANSPORT

Mon enfant ne bénéficie pas du transport scolaire ; je demande une aide pour assurer son transport de mon domicile à son établissement scolaire.

Distance domicile-établissement : km

Attention, le Conseil général se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des éventuels auteurs de fausses déclarations.

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE (déclaration du représentant légal)

Nom de l'établissement :

Commune de l'établissement :

Classe suivie :

Options obligatoires :

Langues :

Jours de circulation : lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent imprimé.

Date :

Signature :

Joindre impérativement un relevé d'identifié bancaire (R.I.B.) à cette demande

CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

QUI EST CONCERNÉ PAR CET IMPRIMÉ ?

D'une manière générale, je suis concerné par cet imprimé si d'une part, mes conditions de résidence et de scolarisation m'ouvrent droit au bénéfice du transport scolaire départemental, d'autre part l'organisation collective mise en place par le Conseil général ne permet pas de couvrir mes besoins de déplacement domicile-école ou domicile-internat.

Cela correspond principalement aux cas suivants :

1) Déplacement hebdomadaire des élèves internes

Le réseau de transport scolaire est organisé pour le transport quotidien des élèves demi-pensionnaires scolarisés dans leur établissement de référence.

Dans la limite des places disponibles, le Conseil général peut autoriser certains élèves internes à utiliser ce réseau pour leur trajet domicile-internat. Toutefois, en cas d'impossibilité de les accueillir sur un service départemental, ces élèves peuvent demander une aide financière et à organiser eux-mêmes leur déplacement.

2) Trajets quotidiens des élèves demi-pensionnaires non assurés par le réseau de transport scolaire

Le réseau de transport scolaire est organisé pour les besoins des élèves.

Toutefois, des contraintes techniques ou financières conduisent dans certains cas à l'impossibilité de satisfaire totalement les besoins des ayants droit à ce transport obligeant les parents à organiser et financer eux-mêmes le trajet domicile-école de leur enfant : ils peuvent alors déposer une demande de participation financière pour couvrir au moins en partie les frais engagés à ce titre.

OÙ ET QUAND RETOURNER CET IMPRIMÉ ?

Complétée par mes parents (ou mon représentant légal), ma demande doit être retournée avant le 13 juillet 2012 au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (adresse ci-dessous) accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB du représentant légal pour l'élève mineur, RIB de l'élève s'il est majeur).

CONTRÔLES ET SANCTIONS

Tous les renseignements fournis par les familles seront contrôlés. Le Conseil général se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des éventuels auteurs de fausses déclarations.

QUAND AURAI-JE UNE RÉPONSE ?

Si mon dossier est complet, je recevrai la décision du Conseil général me concernant par courrier à mon domicile avant fin décembre.

Pour tous renseignements complémentaires :

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de l'Environnement
Pôle transports scolaires
64, avenue Jean Biray
64058 PAU cedex 09

Téléphone : 05 59 40 36 60

Mail : transports@cg64.fr